

# LE BOIS, ENJEU POUR LES FORESTIERS ET LES AGRICULTEURS

CE DOSSIER  
A ÉTÉ COORDONNÉ  
ET RÉDIGÉ PAR :

Yousri HANNACHI  
Chambres d'agriculture  
France  
Avec la participation  
rédactionnelle de  
Jérôme MORIN

- 16 ÉDITORIAL : AGRICULTEURS ET FORESTIERS TRAVAILLER PLUS ENSEMBLE !  
Par Dominique CHALUMEAUX, président de la chambre d'agriculture du jura,  
Elu référent forêt, Chambres d'agriculture France
- 17 LA FORÊT EN FRANCE ET DANS LE MONDE, SE REMETTRE LES IDÉES EN PLACE
- 19 LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE
- 20 LES GROUPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER EN FRANCE
- 21 LE CONSEIL DE L'ARBRE UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS ET DE COMPÉTENCES
- 22 L'EUROPE INVESTIT EN FORÊT : LES SEPT MESURES DE SOUTIEN POUR LES FORESTIERS
- 24 PRESSION SUR LE BOIS FORESTIER : DE L'URGENCE DE LA GESTION DE LA HAIE

**LES CHIFFRES, LES CARTES ET LES  
GRAPHIQUES POUR TOUT SAVOIR SUR :**

- > la mobilisation du bois en France
- > les groupements de forestiers
- > les aides ...



### Dominique CHALUMEAUX

Président de la Chambre  
d'agriculture du Jura  
Élu référent forêt et  
agroforesterie, Chambres  
d'agriculture France

16



21 mars  
Journée internationale des forêts

Du 21 au 28 mars, le réseau des Chambres d'agriculture s'est investi dans la journée internationale des forêts.

De très nombreuses personnes ont profité de cet événement pour faire un tour en forêt dans les Pays de Loire, participer au concours photo en Franche Comté ou encore aller, en Languedoc-Roussillon, à la rencontre d'un agriculteur faisant pâturer ses moutons à l'ombre des arbres !

Pour en savoir plus :  
[www.journee-internationale-des-forets.fr](http://www.journee-internationale-des-forets.fr)



# AGRICULTEURS ET FORESTIERS TRAVAILLER ENCORE PLUS ET ENSEMBLE !

Systèmes agricoles et systèmes forestiers sont indissociables et pèsent à eux deux sur 80 % du territoire. Ces deux mondes, auxquels j'appartiens, se doivent de travailler plus et mieux ensemble.

Les Chambres d'agriculture investissent depuis de longues années le développement forestier. De belles réussites en sont sorties : elles animent un tiers des groupes de développement, coordonnent une bonne partie des PPRDF grâce auxquels on mobilise plus de bois sur les territoires et grâce auxquels on crée des emplois territoriaux non délocalisables !

Dans un contexte de changement climatique, cet investissement des Chambres d'agriculture dans le domaine forestier devient de plus en plus vital : accompagner le monde rural pour produire plus de bois, pour atténuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), pour capter plus de carbone et pour le stocker dans les sols est devenu urgent.

Le 21 mars 2015 a lieu la 2<sup>ème</sup> journée internationale des forêts ! L'occasion était belle pour rappeler, qu'en France, le rôle des Chambres d'agriculture dans le développement forestier va en grandissant et que celles-ci comptent bien jouer leur rôle de développement des agricultures, des forêts et des territoires. ●

## Une diversité d'acteurs

Les Chambres d'agriculture travaillent en étroite collaboration dans les forêts françaises avec les autres acteurs de la filière : - l'Office national des forêts et les Communes forestières dans les forêts publiques ; - le Centre national de la propriété forestière et ses antennes régionales (les CRPF), l'Institut du développement forestier et les Coopératives dans les forêts privées. Les Chambres d'agriculture contribuent ainsi avec l'ensemble de l'amont de la filière forestière, au développement et à la massification de l'offre de bois en France.

# LA FORÊT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

> SE REMETTRE LES IDÉES EN PLACE

Entre une déforestation des forêts tropicales et une augmentation des surfaces en Europe qui ne parvient pas à compenser entièrement les pertes, l'évolution des forêts dans le monde est contrastée. Il en va de même pour leur degré de gestion et d'exploitation. Que représente la forêt dans le monde ? Que représente-t-elle en France ? A qui appartient-elle ? Et combien fait-elle vivre de personnes ?



Monde :  
**4 = 31 %**  
milliards des terres  
d'hectares émergées

17



Forêt tropicale

**1,8**  
milliards  
d'hectares



Forêt tempérée

**2,2**  
milliards  
d'hectares



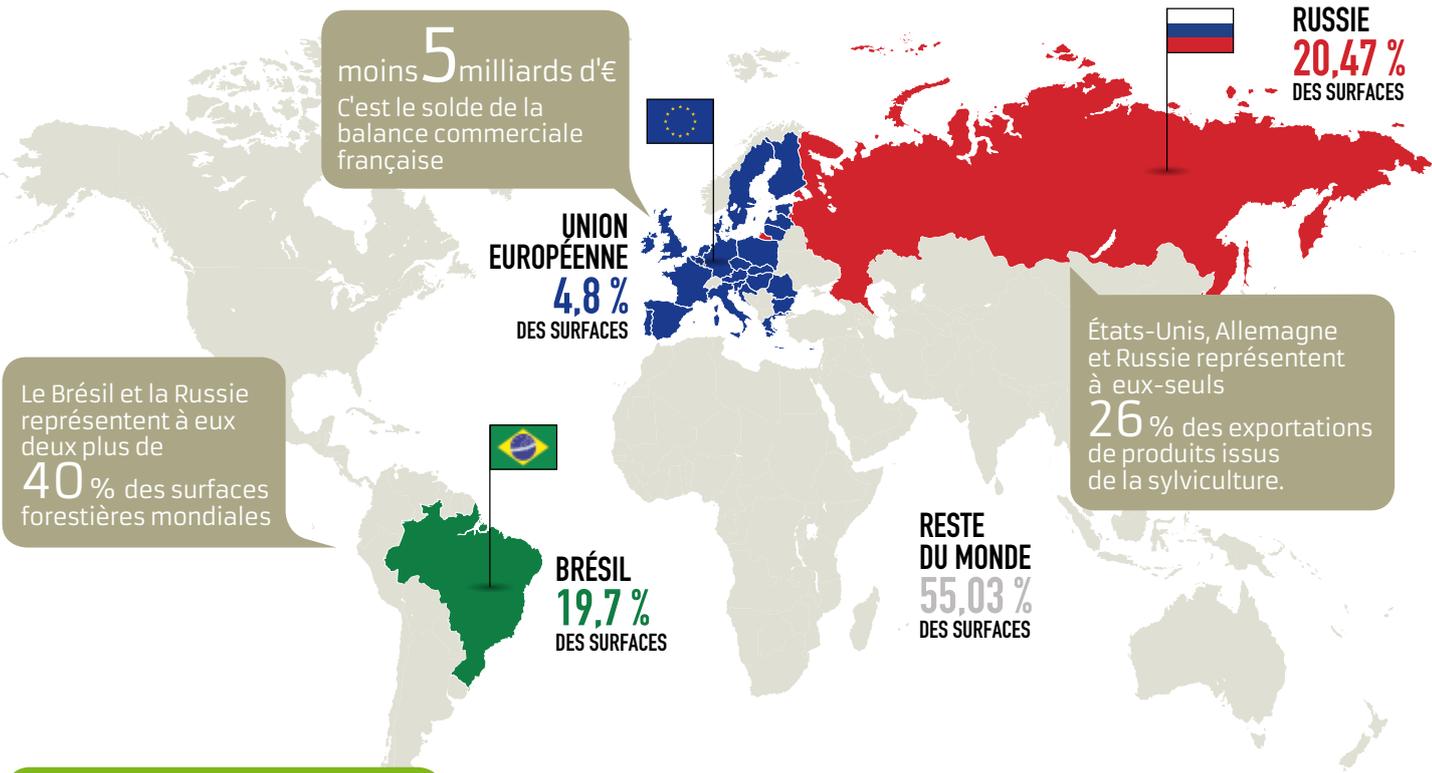
Feuillus

**55 %**



Résineux

**45 %**



18

**36 %**

de forêt primaire n'ayant subi aucune intervention humaine ayant laissé des impacts importants ou observables

**67 %**

de forêt secondaire travaillée par l'homme

**80 %**  
de la forêt est publique dans le monde



En France, en Suède et en Finlande la forêt privée est majoritaire



EN FRANCE :

**137** essences différentes d'arbres forestiers

**3,5** millions de propriétaires forestiers

**3** hectares de surface moyenne par propriétaire

**75 %** de la forêt est privée

**10 %** appartient à l'état

**15 %** aux collectivités

**420 000** propriétaires forestiers exercent le métier d'agriculteur

# LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE



© Houth G Ca Tarn

Le secteur forestier a un intérêt économique indubitable, dans la mesure où la France est une puissance forestière européenne de premier plan.

Les Pouvoirs publics en ont ainsi fait une priorité économique, en particulier pour la valorisation du bois et des territoires.

Il est souvent question des bonnes performances françaises en matière d'échanges commerciaux agroalimentaires. La filière bois ne connaît pas le même succès. C'est un des secteurs qui dégage en France, et depuis de nombreuses années un déficit chronique. C'est aujourd'hui, le 2<sup>ème</sup> poste déficitaire du pays. Une partie de ce déficit français vient du fait que la France exporte une grande quantité de bois brut, alors que la valeur ajoutée s'effectue surtout sur les produits transformés.

## UN PLAN NATIONAL POUR LA FORÊT ET LE BOIS

La création d'un Plan National pour la Forêt et le bois a été décidée par la loi d'avenir en 2014. Il est en cours d'écriture et déterminera les orientations nationales concernant les politiques forestières pour les 10 prochaines années.

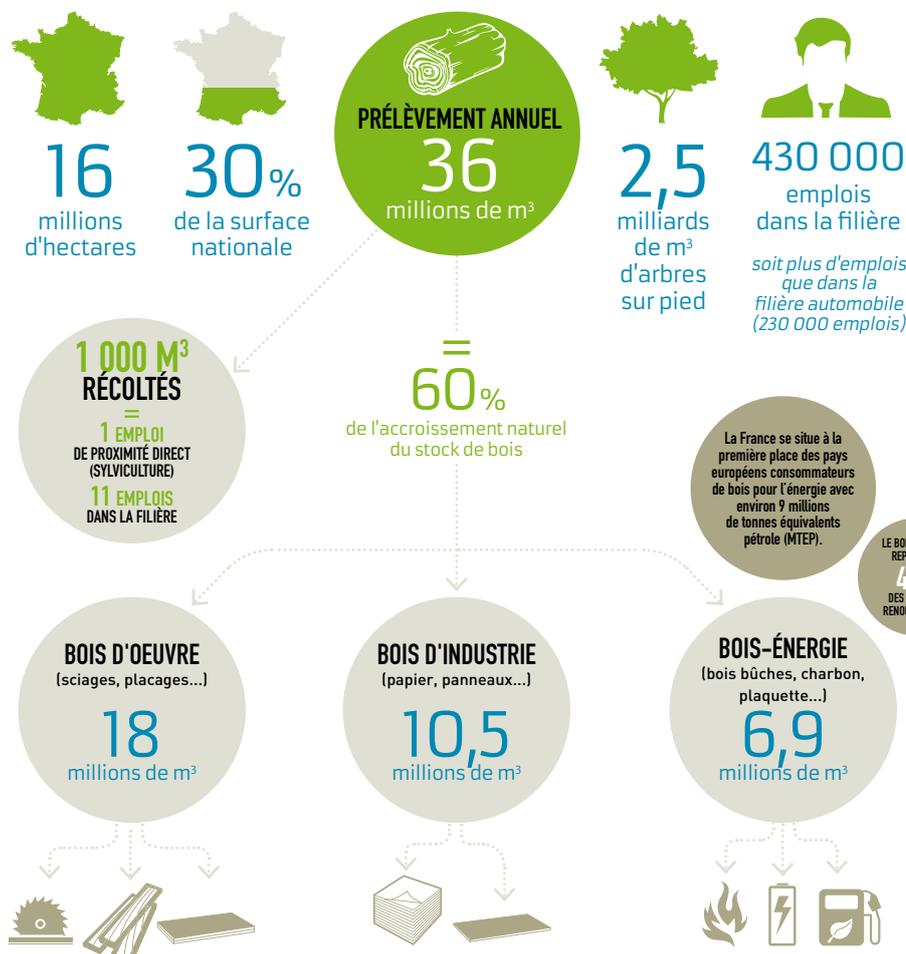
D'ici l'été 2015, cinq groupes de travail ont été constitués pour l'écriture de ce plan :

- > gestion durable de la forêt
- > forêt et territoire
- > économie de la filière forêt-bois
- > recherche-développement
- > Europe et international

Leur contribution attendue est importante : outre l'état des lieux des forces de la forêt française ces groupes de travail devront identifier les enjeux et défis à relever pour les 10 prochaines années et des propositions d'actions concrètes, pour faire face entre autre aux effets du changement climatique sur les forêts françaises et à l'équilibre de la balance commerciale française.

Les Chambres d'agriculture, les CRPF et l'ensemble de la filière sont parties prenantes de ce dispositif et y représentent les intérêts des forestiers. ●

## L'économie de la filière : principaux chiffres et résultats



Sources : AGRESTE, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Chambre d'agriculture du Jura, Chambre d'agriculture de Bourgogne, France Bois Forêt, Forestiers privés de France, ADEME.

Pour en savoir plus sur la filière forêt-bois, consultez l'article "la filière bois en France, des déficits chroniques" dans le numéro 1030 de février 2014, disponible en ligne.

# LES GROUPEMENTS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER EN FRANCE

100 ASA

créés dans le département du JURA, par l'ADEFOR (association entre CRPF et Chambre d'agriculture)

elles gèrent des massifs qui s'étendent sur

17 000 ha

Les groupements forestiers en France existent sous différentes formes en fonction des objectifs portés par les propriétaires forestiers. De l'association syndicale à visée foncière, jusqu'au CETEF ou aux très récents GIEEF, zoom sur six types de groupements afin de s'y retrouver un peu mieux !



Les CETEF rassemblent de petits groupes de propriétaires forestiers souhaitant expérimenter, réaliser des études de cas, tester l'adaptation d'outils sylvicoles aux conditions locales.

© Watier arôko

20

On peut dire, en simplifiant quelque peu, que la filière forestière française fait face à deux problèmes principaux : le premier étant l'accès à la matière, le second étant la commercialisation de ces bois. Pour répondre au premier problème, les forestiers se regroupent ainsi en ASL et ASA pour la construction, la gestion et l'entretien des dessertes forestières. Pour le second, un nouvel outil le "Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier" a fait son apparition avec la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt.

## ASA ET ASL DEUX TYPES DE STRUCTURES POUR LE MÊME OBJECTIF ?

La différence fondamentale entre ces deux types de groupements réside dans le fait que les membres soient contraints ou non d'y adhérer :

- > en ASL, il y a nécessité du consentement de chacun,
- > en ASA, les propriétaires peuvent être contraints d'y participer (y compris financièrement).

Ces associations ont pour objet l'élaboration d'un plan simple de gestion au nom de tous les propriétaires, ainsi que la réalisation de tout ou partie de la gestion forestière et des équipements, voire même la mise en marché des produits forestiers. Elles constituent ainsi un moyen de gérer

en commun le massif sans une atteinte trop forte du droit de propriété.

Ce système, prévu par la loi, est le seul qui permette de tracer des chemins forestiers concertés et acceptés par tous. C'est aussi et surtout la seule solution légale pour faire passer un chemin forestier chez un propriétaire récalcitrant !

## DES GIEE FORESTIERS

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé le Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) afin de faciliter la gestion concertée de la petite et moyenne propriété forestière privée et de massifier l'offre de bois. Le GIEEF, sorte d'aboutissement de la structuration en ASA, vise à dynamiser la gestion de la forêt (toujours morcelée du point de vue de la propriété mais maintenant gérée collectivement et équipée de dessertes) à travers la structuration collective de la gestion durable : les propriétaires sont alors liés entre eux par un plan simple de gestion concerté. Selon le ministère, ce type de regrou-

pement permettra de massifier l'offre de bois et contribuera naturellement à une meilleure mobilisation du bois et au développement de l'emploi local dans l'ensemble de la filière. Le décret fixant les modalités de reconnaissance de ces groupements est à paraître.

## ACCOMPAGNEMENT ET EXPÉRIEMENTATION

Les CETEF rassemblent, quant à eux, de petits groupes de propriétaires forestiers (15 à 30) souhaitant expérimenter, réaliser des études de cas, tester l'adaptation d'outils sylvicoles aux conditions locales. Le rôle principal des GDF, tout comme les GDA, est axé sur l'apprentissage, la diffusion de savoir-faire et l'animation territoriale. Le CEDEF est un groupement mixte, à mi-chemin entre CETEF et GDF. Au total, dans la forêt privée française, on recense 146 groupes d'accompagnement forestier. Un tiers est animé par des Chambres d'agriculture, le reste par des CRPF ou d'autres acteurs de la forêt privée. ●

3 MANIÈRES DE SE REGROUPER EN FORÊT EN FONCTION DE L'ENJEU IDENTIFIÉ



SUITE PAGE 21

# LE CONSEIL DE L'ARBRE UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS ET DE COMPÉTENCES



**130**  
conseillers  
de l'arbre sont mis au  
service des propriétaires  
forestiers ou des  
agriculteurs par les  
Chambres  
d'agriculture

Les Chambres  
départementales et  
régionales d'agriculture  
ont compétence pour  
contribuer à la mise  
en valeur des bois et forêts  
et promouvoir les activités  
agricoles en lien avec la forêt  
(Article L 322-1 du Code forestier).



**87**

experts  
forestiers



**49**

techniciens  
haies bocages



**25**

conseillers  
agroforesteries



**46**

spécialistes  
bois-énergie

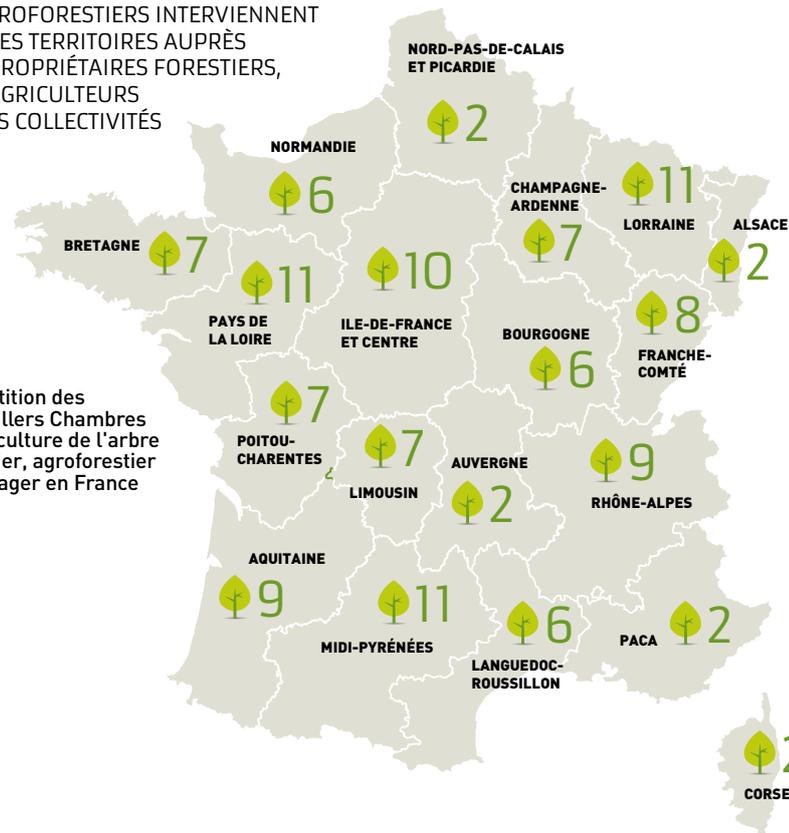
## UNE ACTION EFFICACE POURSUIVANT DE MULTIPLES OBJECTIFS

Les conseillers des Chambres d'agriculture agissent sur les territoires pour :

- rapprocher les propriétaires forestiers pour concentrer la mobilisation du bois : création d'ASA, d'ASL...,
- accompagner les petits propriétaires dans la gestion de leur forêt de manière collective : animation de CETEF, GDF, CEDEF...,
- restructurer le foncier pour augmenter la taille moyenne des parcelles,
- promouvoir et encourager des projets sur l'utilisation du bois matériau (dans les bâtiments agricoles, industriels et à usage d'habitation) et du bois énergie : les conseillers des Chambres d'agriculture ont participé à la création de filières locales Bois Energie,
- valoriser les différentes fonctions de la forêt et des arbres, sur la structuration du sol, l'épuration et l'infiltration de l'eau, l'effet tampon face à des conditions climatiques variables, la protection de la biodiversité, la chasse et le stockage de carbone,
- accompagner la gestion des arbres hors forêt : bocages, haies et systèmes agroforestiers

LES 130 CONSEILLERS FORESTIERS  
ET AGROFORESTIERS INTERVIENNENT  
SUR LES TERRITOIRES AUPRÈS  
DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS,  
DES AGRICULTEURS  
ET DES COLLECTIVITÉS

Répartition des  
conseillers Chambres  
d'agriculture de l'arbre  
forestier, agroforestier  
et bocager en France



# L'EUROPE INVESTIT EN FORÊT

## LES 7 MESURES DE SOUTIEN DU PILIER 2 DE LA PAC POUR LE SECTEUR FORESTIER

Sept mesures du Pilier 2 de la Pac sont consacrées spécifiquement au secteur forestier. Les régions ont le choix de les ouvrir ou non, et d'en faire bénéficier leurs ressortissants forestiers.

AGRICULTEURS ET FORESTIERS PEUVENT BÉNÉFICIER DE NOMBREUX FINANCEMENTS DU PILIER 2 DE LA PAC SELON LA DÉCISION DES RÉGIONS

INVESTISSEMENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES FORESTIÈRES ET L'AMÉLIORATION DE LA VIABILITÉ DES FORÊTS



© Romatit J. Chambre d'agriculture 04

© Cerdon C CA Hérault

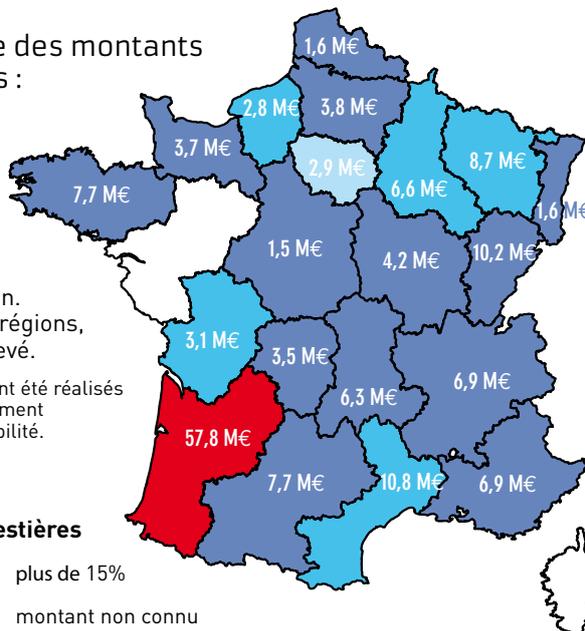
Répartition régionale des montants des aides financières : l'Aquitaine en tête

La région Aquitaine a décidé d'investir fortement dans les mesures forestières pour la prochaine programmation. Dans la plupart des autres régions, l'investissement est peu élevé.

**NB :** On notera que ces calculs ont été réalisés en retirant l'ICHN de l'investissement afin d'en avoir une meilleure lisibilité.

Part du budget FEADER consacré aux mesures forestières

- moins de 2,5 %
- plus de 15%
- entre 2,5 et 5 %
- montant non connu



### INVESTISSEMENTS PHYSIQUES [article 17]

Cette mesure finance le soutien aux infrastructures liées au développement, à la modernisation, ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie et comprend entre autres : l'accès aux surfaces agricoles et boisées, le remembrement, l'amélioration des terres et l'approvisionnement et les économies en énergie et en eau. Bien que cette mesure soit destinée aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie, certaines régions destinent cette mesure au milieu forestier uniquement : Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Ile-de-France, Limousin, Picardie. L'aide prend la forme d'une subvention. Pour certaines régions, l'aide peut être attribuée sous la forme d'une avance remboursable, d'une bonification d'intérêt, d'une garantie d'emprunt ou d'une participation à un fond d'investissement.





© Houth G CA Tarn

### BOISEMENT ET CRÉATION DE SURFACES BOISÉES (article 22)

Cette mesure finance les coûts d'installation de boisement et inclue une prime annuelle par hectare destinée à couvrir les pertes de revenus agricoles et les coûts d'entretien, y compris les éventuels nettoyages anticipés et tardifs, pour une période maximale de douze ans. Dans le cas de terres appartenant à l'État, l'aide peut uniquement être accordée si l'organisme qui gère ces terres est un organisme privé ou une municipalité. L'aide au boisement de terres qui sont la propriété d'autorités publiques ou l'aide accordée pour les arbres à croissance rapide ne couvre que les coûts d'installation.



© AGROOFI

### MISE EN PLACE DE SYSTÈMES AGROFORESTIERS (article 23)

Cette mesure finance les coûts d'installation et les coûts d'entretien. Ces coûts sont compensés sous forme d'une prime annuelle par hectare pendant une période maximale de cinq ans. Les terres agricoles et non agricoles sont admissibles au bénéfice de l'aide.



#### PROPRIÉTAIRES FORESTIERS :

Si la mesure qui vous intéresse est ouverte dans votre région, rapprochez vous de votre Chambre d'agriculture pour savoir comment en bénéficier !



© Durasse B CA 64

### PRÉVENTION ET RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS AUX FORÊTS PAR DES INCENDIES DE FORÊT, DES CATASTROPHES NATURELLES ET DES ÉVÉNEMENTS CATASTROPHIQUES (article 24)

Cette mesure finance, dans les zones forestières présentant un risque d'incendie de moyen à élevé, les infrastructures de protection, les activités locales et à petite échelle de prévention contre les incendies ou autres risques naturels; y compris le recours à des animaux en pâturage, l'établissement et l'amélioration des installations de contrôle des incendies de forêt, des parasites et des maladies et des équipements de communication et la reconstitution du potentiel forestier endommagé.



© EduardSV - Fotolia.com

### INVESTISSEMENTS AMÉLIORANT LA RÉSILIENCE ET LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS (article 25)

Cette mesure finance les investissements visant la mise en œuvre d'engagements dans le domaine de l'environnement en vue de fournir des services écosystémiques et/ou de renforcer le caractère d'utilité publique des forêts ou des surfaces boisées de la zone concernée ou d'améliorer le potentiel d'atténuation des changements climatiques que possèdent les écosystèmes, sans exclure des bénéfices économiques à long terme.



© GintzC CA 67

### INVESTISSEMENTS DANS LES TECHNIQUES FORESTIÈRES ET DANS LA TRANSFORMATION, LA MOBILISATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS (article 26)

Cette mesure finance les investissements relatifs à l'amélioration du potentiel forestier ou relatifs à la transformation, à la mobilisation et à la commercialisation conférant une valeur ajoutée aux produits forestiers.



© Chlorophylle - Fotolia.com

### SERVICES FORESTIERS, ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES ET CONSERVATION DES FORÊTS (article 34)

Cette mesure finance, par hectare de forêt, les gestionnaires forestiers publics et privés et les organismes de droit privé et public ainsi que leurs associations qui s'engagent, sur la base du volontariat, à exécuter des opérations consistant en un ou plusieurs engagements forestiers, environnementaux et climatiques. Dans le cas de forêts appartenant à l'État, l'aide peut uniquement être accordée si l'organisme qui gère ces forêts est un organisme privé ou une municipalité.



# PRESSION SUR LE BOIS FORESTIER DE L'URGENCE DE LA GESTION DE LA HAIE

Le bois des haies des exploitations agricoles représente 2 millions d'hectares, ce gisement durable et facilement accessible ne doit pas être le parent pauvre des politiques publiques.

La forêt représente 16 millions d'hectares en France métropolitaine. 60 % seulement de l'accroissement naturel est récolté chaque année, ce qui en fait globalement, au niveau national, une forêt sous-exploitée. Mais c'est sans compter les disparités locales causées par le morcellement de nos forêts entre 3,5 millions de propriétaires : inévitablement, certaines sont laissées à l'abandon, ce qui augmente la pression sur les autres. Un autre gisement de bois existe, dans les haies des exploitations agricoles, facilement accessible, et quelque peu oublié des politiques publiques de la filière : ce bois "hors forêt" représente pourtant 2 millions d'hectares...

## GESTION DURABLE DU BOIS



Promouvoir la gestion durable de la forêt

Largement installé dans le paysage français les labels de gestion durable de la forêt (PEFC, FSC) garantissent d'une part la gestion durable des forêts et d'autre part assurent une traçabilité du bois issu de ces massifs forestiers. Ces labels sont si bien installés qu'ils sont devenus, au fil des années des éléments incontournables des cahiers des charges des collectivités qui veulent s'approvisionner en bois durable, issu de gestion raisonnée. Les chiffres du ministère de l'Agriculture indiquent qu'en 2012, 35 % de la forêt dite de production était certifiée PEFC. Cette surface représente 8 millions d'hectares (y compris DROM) en 2014 pour la seule marque PEFC. Depuis 2006, l'État et les collectivités territoriales se fixent des objectifs d'intégration du développement

durable dans leur politique d'achat. Ainsi, les appels à projets de fourniture de bois pour des chaufferies ou chaudières de bâtiments publics (écoles, mairies ...) intègrent des éléments de développement durable de trois formes : une part plus ou moins importante de clauses environnementales, un taux minimal d'émission de CO<sub>2</sub> ou encore la mention explicite de la « durabilité » du bois.

## L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE EN CIRCUIT COURT, C'EST POSSIBLE !

La forêt française, couvre 31 % du territoire national et est sous exploitée, notamment du fait du morcellement de la forêt privée. Les difficultés techniques d'exploitation liées à ce morcellement et au contexte géographique des gisements font que chaque année on ne récolte que 60 % de ce qui pousse. La structuration de filières courtes, pour l'alimentation de petites chaufferies offre de nouvelles solutions techniques pour exploiter des ressources inexploitées et jusque là laissées à l'abandon.

Ce développement d'entreprises locales bois-énergie permet de prélever la ressource disponible dans un territoire donné tout en prenant soin de ne pas surexploiter lesdites ressources. Les 22 Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) bois-énergie françaises illustrent parfaitement ce modèle dans lequel les plateformes de stockage sont multipliées pour collecter du bois dans un rayon n'excédant pas 30 kilomètres autour d'un lieu de stockage, lieu sur lequel le bois est transformé et séché avant d'être livré aux consommateurs (Source : FNCUMA).



La plateforme bois de la Salvetat-sur-Agoût avec, en premier plan, les big-bag de bois de chauffage (contenance de un stère). En arrière plan, le bâtiment abritant la fendeuse pour la fabrication de bois bûche et le stock de plaquettes forestières.

© Houth.Q. CA Tern

## AVEC QUELS MODES DE GESTION ?

Aucun outil ne permet (dès lors qu'on sort de la forêt) à ce jour aux clients de distinguer les produits issus d'une exploitation responsable, locale et durable des autres produits.

Le bois issu du bocage, de la haie, de l'agroforesterie... ne peut afficher sa durabilité et sa gestion durable de l'amont à l'aval que par, au mieux, des chartes de bonnes pratiques. Or ces chartes ne garantissent rien de plus qu'une intention de gestion durable de la haie puisque aucun contrôle n'est prévu ou effectué. Les gestionnaires d'arbres hors forêt (i.e. les agriculteurs) n'ont aujourd'hui aucun outil permettant de garantir cette gestion

Le bois « agricole » est présent sur plus de 600 000 km en France et représente en volume moyen

**93 m<sup>3</sup>/km**  
soit près de  
**65 millions de m<sup>3</sup>**  
(Source : Solagro).

durable de l'amont à l'aval de la filière ; il leur est par conséquent, et de plus en plus régulièrement, impossible de répondre aux appels d'offre des collectivités pour leur approvisionnement en bois local. Et pourtant, ce bois « agricole » est présent sur plus de 600 000 km en France et représente en volume moyen 93m<sup>3</sup>/km soit près de 65 millions de m<sup>3</sup> (Source : Solagro). Pour le seul exemple de la Basse-Normandie, l'arbre hors forêt représente un volume sur pied de 22,8 millions de m<sup>3</sup> (Source : Chambre d'agriculture de Normandie) soit 20 % du volume de bois de la



EN BRETAGNE CERTAINS AGRICULTEURS, REGROUPÉS DANS UNE SCIC BOIS-ÉNERGIE GAGNENT, GRÂCE AU BOIS DE LEUR BOCAGE ENTRE 2 000 ET 3 000 EUROS PAR KILOMÈTRE DE HAIE EN LA VALORISANT EN PLAQUETTE.

région. Il s'agit de bois local, pour lequel une gestion durable est possible et qui pourtant est aujourd'hui non certifiable.

## DES VOLUMES FAIBLES MAIS UN ENJEU ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL FORT

Bosquets, haies et arbres d'alignements ne représentent à eux tous que 2 millions d'hectares quand la surface forestière nationale est de 16 millions d'hectares (Source : Terruti-Lucas). De plus, il s'agit d'un gisement peu concentré localement : un hectare d'arbres alignés ne se gère pas, ni ne se récolte de la même manière qu'un hectare de forêt. Les coûts afférents à la gestion d'une haie sont largement supérieurs pour un même volume de bois. À titre d'exemple, un diagnostic de la haie et son plan de gestion coûtent en moyenne 1 500 euros par exploitation, quand pour un Plan Simple de Gestion forestier, on ne dépasse pas 45 € par hectare de forêt (Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire).

Les coûts d'exploitation et la dispersion de la matière première font que le bois hors forêt ne sera probablement que dans de très rares cas particuliers compétitif avec le bois forestier. De fait, l'enjeu vis-à-vis de ces arbres hors forêt ne se situe pas dans les volumes de bois à mobiliser : volumes totaux faibles, ressource éparse ; mais plutôt sur des enjeux écologiques et de lien social et d'économie territoriale.

L'arbre de la haie est présent dans la Trame Verte et Bleue (TVB) à travers la notion de corridors écologiques. A cet enjeu écologique, se greffe une opportunité pour l'agriculteur de se positionner en gestionnaire raisonné d'espaces. La commercialisation de bois issu de la haie peut y contribuer activement : en trouvant une valorisation économique à la haie, l'agriculteur l'entretient davantage, la haie est en meilleur état, l'accueil des auxiliaires de culture est amélioré, les volumes de bois récoltés sont augmentés et par la même occasion le chiffre d'affaires et le revenu. En Pays de la Loire, Dominique Bordeaux, éleveur laitier bio des Pays de la Loire, affirme que 15 % de son revenu provient de l'entretien de ses haies et de l'agroforesterie. Une SCIC Bois-énergie de Bretagne (qui récolte le bois d'une cinquantaine d'agriculteurs dans un rayon de 30 km) corrobore ces chiffres : les agriculteurs, gagnent, grâce au bois de leur bocage entre 2 000 et 3 000 euros par kilomètre de haie en le valorisant en plaquette.

Pour le moment, ces quelques exemples fonctionnent par la bonne volonté et la bonne coopération des acteurs sur le terrain. Afin, que d'autres groupes d'agriculteurs puissent se réunir dans ces SCIC de fourniture locale du bois énergie, un rééquilibrage est nécessaire : l'impossibilité de faire certifier leur gestion durable bloque les agriculteurs dans ces démarches de valorisation de leur "atelier bois". Elle freine aussi de nombreuses collectivités, qui ne voudraient pas, malgré elles, participer à la destruction du bocage français.

## VERS LA CERTIFICATION DU BOIS HORS FORÊT

Les agriculteurs veulent valoriser une des ressources de leur territoire quand la société (collectivités, grand public) veut avoir un droit de regard sur la gestion de cette ressource. La certification de la gestion durable de la ressource « bois hors forêt » apparaît comme une solution concrète et pragmatique face à ces deux demandes convergentes, évitant ainsi le développement tout azimut de chartes (sans contrôles réels) et de plans de mobilisation, sans garantie de gestion durable.

Des filières bois énergie locale se développent grâce à une implication forte des exploitations agricoles et des structures collectives, au sein desquelles elles se regroupent. La reconnaissance de la gestion durable du « bois agricole » au même titre que celle du bois forestier doit être effective pour encourager le déve-

loppement de ces filières. Cette reconnaissance permettrait de considérer sur un pied d'égalité l'approvisionnement en bois énergie local issu de la haie ou de la forêt lors de la commande publique ou privée, et laisserait aux collectivités et autres acheteurs l'opportunité de choisir l'offre la plus durable et la plus avantageuse pour leurs territoires. ●

### SCIC ?

Une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) promeut des valeurs collectives et doit avoir un double objectif : efficacité économique et dimension sociale. Elle fonctionne selon le principe coopératif "un associé, une voix". Aujourd'hui on en compte 360 tous domaines confondus.

**Sur le bois Énergie, 22 SCIC se sont montées sur le territoire national.**

[Source : FNCUMA, Les Scic bois énergie en France : diagnostic, analyse et perspectives - Olivier Pinel]

### Ce qu'il faut retenir

**FORÊT :**

**16**  
millions d'hectares

**ARBRES HORS FORÊT :**  
Bosquets, haies, bocages,  
arbres d'alignement :

**2 M d'ha**

**5 000**  
tonnes

de bois agricole  
récoltées  
à destination  
énergétique

=

**1** emploi  
direct non  
délocalisable  
dans la collecte  
du bois

26

# EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN

## LES FLEURONS DE NOTRE AGRICULTURE ET DE NOTRE INNOVATION DANS UN ÉCRIN DE BOIS

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN  
SE DÉROULERA DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 31 OCTOBRE 2015.

SA THÉMATIQUE GÉNÉRALE REPOSE SUR LE THÈME  
« NOURRIR LA PLANÈTE, ÉNERGIE POUR LA VIE ».

→ La France évoquera les solutions qu'elle entend apporter au travers notamment du développement de son modèle agricole dans un véritable écrin durable et moderne puisque son pavillon sera réalisé totalement à partir d'une structure en bois entièrement réalisée à partir de sapins des forêts de Franche-Comté. Près de 1 300 m<sup>3</sup> de bois de charpente seront ainsi mobilisés pour réaliser cet espace entièrement scénographié. L'entreprise Simonin spécialisée dans la découpe artistique du bois implantée dans le Doubs est chargée de la découpe de cette ossature complexe et innovante en lamellé collé. Une véritable prouesse écologique et durable pour présenter les fleurons de notre agriculture et ses capacités d'innovations. Parmi les thèmes évoqués l'agriculture de précision, l'agro-écologie, le progrès génétique, la flore positive, la chimie du vivant.

